

Université Catholique de Lyon - TARIFS DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE 2021-2022

FRAIS DE SCOLARITE	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
NIVEAU DE REVENU (IMPOSABLE OU FISCAL DE REFERENCE*)	Plus de 180 001€	De 140 001€ à 180 000€	De 100 001€ à 140 000€	De 80 001€ à 100 000€	De 63 001€ à 80 000€	De 54001€ à 63000€	De 45001€ à 54000€	De 36001€ à 45000€	De 27001€ à 36000€	De 24001€ à 27000€	Moins de 24000€	Boursier échelon 1 et plus
LICENCE de psychologie	6 980 €	-5% 6 631 €	-10% 6 282 €	-15% 5 933 €	-25% 5 235 €	-36% 4 467,20 €	-40% 4 188 €	-50% 3 490 €	-60% 2 792 €	-68% 2 233,60 €	-76% 1 675,20 €	-78% 1 535,60 €
MASTER "Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent"	7 820 €	-3% 7 585,40 €	-5% 7 429 €	-10% 7 038 €	-15% 6 647 €	-20% 6 256 €	-25% 5 865 €	-30% 5 474 €	-35% 5 083 €	-40% 4 692 €	-45% 4 301 €	-50% 3 910 €

FRAIS ANNEXES (2020-2021 - sous réserve de modifications)	
- Frais d'admissibilité (pour les candidatures - hors parcoursup)	95 €
- Remise à niveau (optionnel)	761 €
- Bibliothèque (obligatoire)	42 €
- Responsabilité civile (obligatoire)	12 €
- Cotisation santé (obligatoire)	25 €
- Fédération des étudiants de l'UCLY (obligatoire)	9 €
- Frais de conventionnement (obligatoire - gratuit pour les boursiers)	L 170€ / M 243€
- Assurance Scolarité (optionnel - se calcule sur les frais de scolarité + frais annexes)	1,80%

Règles d'application de la grille tarifaire :

- Avis d'imposition de référence : **avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019* des parents de l'étudiant** (revenu le plus important entre le revenu imposable et le revenu fiscal de référence).
- En cas de **parents séparés**, un revenu de référence des parents de l'étudiant sera reconstitué (fournir les 2 avis d'imposition).
- Pour les **parents non mariés ou pacés** (ayant des avis d'imposition séparés mais vivant à la même adresse), les revenus qui seront pris en compte seront ceux des deux parents (fournir les 2 avis d'imposition)
- Au-delà de **4 parts** (sur la ou l'une des fiches d'imposition), sera appliqué le tarif correspondant à la tranche directement **inférieure**.
- À **défaut de transmission** de(s) avis d'imposition de référence, et/ou des documents justifiants votre situation, le **tarif T1** sera appliqué.
- Réduction pour **les fratries** = - 5% par enfant à partir de 2 enfants inscrits à l'UCLY (inscrit à un cursus complet diplômant) / - 8% par enfant à partir de 3 enfants inscrits à l'UCLY (inscrit à un cursus complet diplômant)
- Un escompte de 1,5% vous sera accordé en cas de **paiement comptant** des frais de scolarité 2021-2022 (formation initiale) avant le 31 aout 2021.

Cas particulier :

- Pour les étudiants de **nationalité étrangère** arrivant de l'étranger, la règle de base est l'application du tarif T1.
- Pour l'étudiant **déclaré fiscalement seul et/ou percevant une pension alimentaire**, les revenus qui seront pris en compte seront ceux de la famille cumulés à ceux de l'étudiant (fournir les 2 avis d'imposition).
- En cas de perte d'emploi, décès d'un des parents, ou tout autre accident de la vie ayant **pour conséquence une forte baisse de revenus en 2019 ou 2020**, nous pourrions prendre en compte cette nouvelle situation (fournir tout document justifiant de la situation et fournir les 12 derniers justificatifs de revenus afin de reconstituer une année de ressource).